



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2420**

commune (s) : Curis au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or

objet : Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique, mettant à disposition du syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO), le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or, lieu-dit La Forêt et lieu-dit La Barre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

**Commission permanente du 14 mai 2018****Décision n° CP-2018-2420**

commune (s) : Curis au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Résiliation à l'amiable du bail emphytéotique, mettant à disposition du syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO), le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or, lieu-dit La Forêt et lieu-dit La Barre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Aux termes d'un bail emphytéotique du 10 septembre 2007, la Métropole de Lyon a mis à disposition du SMPMO, pour une durée de 35 ans, le parc du château de la Trolanderie situé route des Monts d'Or et lieu-dit La Forêt à Curis au Mont d'Or et lieu-dit La Barre à Poleymieux au Mont d'Or.

Le SMPMO en assure la gestion et l'entretien afin de permettre la préservation de l'ancien parc du château qui doit rester naturel et forestier, tout en connectant des chemins existants au réseau d'itinéraires pédestres

Il s'agit de diverses parcelles de terrain nu composant le parc et cadastrées AI 21, AI 22, AI 23, AI 24, AI 25, AI 26, AI 27, AI 28, AI 29, AI 30, AI 31, AI 39, AI 40, AI 41, AI 42, AI 43, AI 44, AI 59, AI 60, AI 61, AI 62, AI 63, AI 64, AI 65, AI 66, AI 70, AI 275, AI 277, AI 279 et AH 64, pour une superficie totale de 273 706 m<sup>2</sup>.

Par courrier du 20 novembre 2017, le SMPMO a fait part, à la Métropole, de sa volonté de résilier ledit bail emphytéotique.

D'un commun accord, la Métropole et le SMPMO ont convenu de procéder à la résiliation à l'amiable du bail emphytéotique à compter du jour de la signature de l'acte de résiliation, sans versement d'indemnité.

La gestion de ce parc serait reprise en gestion directe par la direction de la voirie végétal nettoyage.

Les frais d'acte notarié liés à la résiliation du bail emphytéotique sont à la charge du SMPMO ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la résiliation à l'amiable du bail emphytéotique du 10 septembre 2007, mettant à disposition, au profit du SMPMO, de diverses parcelles de terrain nu composant le parc du château de la Trolanderie cadastrées AI 21, AI 22, AI 23, AI 24, AI 25, AI 26, AI 27, AI 28, AI 29, AI 30, AI 31, AI 39, AI 40, AI 41, AI 42, AI 43, AI 44, AI 59, AI 60, AI 61, AI 62, AI 63, AI 64, AI 65, AI 66, AI 70, AI 275, AI 277, AI 279 et AH 64 et situées route des Monts d'Or et lieu-dit La Forêt à Curis au Mont d'Or et lieu-dit La Barre à Poleymieux au Mont d'Or.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de la résiliation du bail emphytéotique.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.**